

Renvoi au comité de salut public de l'adresse du représentant François, délégué dans les départements du Gard et de la Lozère, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse du représentant François, délégué dans les départements du Gard et de la Lozère, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 141;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21996_t1_0141_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Le département en a arrêté la mention civique au procès-verbal; et pour faciliter cette collecte patriotique dans toute l'étendue de son ressort, invite les citoyens à déposer leurs offrandes entre les mains du secrétaire-général de leur municipalité, qui leur en donnera un reçu, tiendra un registre qu'il fera vérifier et certifier chaque décade par le maire et l'agent national, qui sont aussi invités de faire verser le produit de ces offrandes au secrétariat de chaque district, aussi par décade, pour, après les mêmes formalités remplies, être adressé au secrétaire-général du département, chargé de recueillir et donner les reçus de la totalité de cette collecte, dont l'administration s'empres- sera de faire offrande à la Convention.

Arrête que la souscription sera fermée au 1^{er} fructidor; que les tableaux des noms des citoyens souscripteurs, seront imprimés par commune et envoyés à la Convention ainsi qu'à toutes les communes du ressort du département; et que le présent sera aussi imprimé, affiché et envoyé à toutes les administrations de district et auxdites communes.

Collationné. *Signé* LAJEUNESSE, *secrét.-g^{al}* (1).

35

Les citoyens composant la société populaire de Nogent-sur-Seine (2) offrent à la Convention nationale un cavalier armé et équipé; ils observent que des circonstances ont retardé cet hommage, mais que néanmoins il est encore des lauriers à cueillir, il invitent la Convention nationale à lui assigner son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission de l'organisation et du mouvement des armées (3).

36

Le représentant du peuple François [*sic pour BORIE*], délégué dans les départements du Gard et de la Lozère, transmet à la Convention nationale l'adhésion des citoyens des communes qu'il a parcourues aux mesures que la Convention nationale a déployées contre les ambitieux, et leur protestation de la soutenir en masse.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (4).

Le représentant du peuple BORIE écrit du Puy, le 16 Thermidor. Il annonce que les citoyens de ces contrées ont reçu avec plaisir la nouvelle des mesures énergiques prises par la Convention nationale pour punir les conspirateurs du parti de Robespierre. L'esprit public se

fortifie, dit-il; les contre-révolutionnaires sont saisis chaque jour; le ridicule poursuit les fanatiques; les égoïstes sont de plus en plus surveillés (1).

37

Le Carpentier, représentant du peuple, rend compte à la Convention nationale de l'anniversaire du 10 août qui a eu lieu à Port-Malo (2) et au camp: elle (*sic*) fut simple dans le camp comme dans la cité, dit-il; mais elle fut terrible pour tous les tyrans; car la section du peuple réunie sous mes yeux a réitéré en commun les éclatantes expressions de son amour à la Convention nationale et de son dévouement à la liberté.

Insertion au bulletin (3).

[*Le Carpentier, repr., au présid. de la Conv.; Port-Malo, 24 therm. II*] (4)

Citoyen président,

Arrivé enfin au terme de ma longue et laborieuse mission qui va bientôt comprendre une année révolue, je ne quitterai pas ce pays sans rendre compte à la Convention nationale de la manière dont fut célébré hier l'anniversaire du 10 août: elle fut simple dans le camp comme dans la cité; mais elle fut terrible pour tous les tyrans car la section du peuple réunie sous mes yeux, digne de faire partie de la République française, en vouant l'horreur de l'exécution à la mémoire des despotes qui ne sont plus et à l'existence de ceux qui ne sont pas encore précipités de leurs trônes, a réitéré en commun les éclatantes expressions de son amour à la Convention nationale et de son dévouement à la liberté.

Je te prie, citoyen président, d'exprimer d'avance à nos collègues la satisfaction que j'éprouve au moment de mon retour dans le sanctuaire de la patrie; elle est comparable à celle que ressent un frère longtemps éloigné de sa famille qui est prêt à rentrer au sein du domicile général, moins pour y trouver le repos, que pour y retrouver le charme des plus douces et des plus profondes affections. S. et F.

LE CARPENTIER.

38

Le représentant du peuple dans le département de la Manche transmet à la Convention nationale le tableau des différentes offrandes civiques faites à Port-Malo (5). Elle se montent à la somme de 709 017 liv., à laquelle il faut ajouter une

(1) *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (2^e suppl^l). *M.U.*, XLII, 475; *J. Fr.*, n° 691 (selon cette gazette, le repr. Borie fait connaître les sentiments qui animent les citoyens des départements du Cantal, de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Aveyron).

(2) Ile-et-Vilaine.

(3) *P.V.*, XLIII, 252-253.

(4) C 311, pl. 1231, p. 32. *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (2^e suppl^l).

(5) Ile-et-Vilaine.

(1) A Metz, chez C. Lamort, l'un des imprimeurs du département de la Moselle.

(2) Aube.

(3) *P.V.*, XLIII, 252. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. (suppl^l).

(4) *P.V.*, XLIII, 252.